

Annexe 1

Présentation des dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles (2024)

Dispositifs	Intitulé du dispositif	Modalités de l'aide
Parrainage	Allocation supplémentaire pour les stagiaires ayant un projet d'installation hors cadre familial	Allocation de 300 € par mois pour une durée de 6 mois max (en complément aide d'Etat).
Aide à l'installation	Dotation pour des agriculteurs s'installant sur des projets agri-ruraux innovants hors cadre familial	Dotation de 2 000 € complétant l'aide d'Etat + 600€ de bonification si adhésion CUMA.
Diversification et qualité des produits agricoles	Aide pour la mise en place d'atelier de production complémentaire ou sur de petites filières sous signe officiel de qualité ou d'élevage de races menacées, ateliers de transformation à la ferme et de vente directe, accueil pédagogique et social.	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'aide est de 25% des investissements éligibles. Taux d'aide maxi 40 %. Bonifications : <ul style="list-style-type: none"> de 15% pour les JA ou avec labellisation AB de 10 % pour les autres SIQO (Label rouge, AOP, IGP, STG), ou races menacées ou apiculture de 15% pour les projets collectifs Aide plafonnée à 40 000 € par bénéficiaire, pour une période de trois ans Plancher : 6 000 € HT, plafond 60 000 € HT de dépenses éligibles.
Autonomie des ressources	Aide à l'installation de dispositifs d'économie d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Pré-refroidisseur et récupérateur de chaleur : aide de 40% (50% JA) sur plafond de 3000 € HT ou 5 000 € HT suivant type de matériel.
Conversion aux systèmes herbager et agrobiologique	Prise en charge du diagnostic et de l'accompagnement technique pour l'évolution du système de production.	<ul style="list-style-type: none"> 80% d'aide (100% pour JA et cédant.es) sur un plafond de dépenses éligibles de 3 000 € HT.
Séchage en grange	Aide aux investissements liés à la mise en œuvre de la conversion du système de production vers herbager ou agrobiologique.	<ul style="list-style-type: none"> Séchage en grange : 40 % d'une dépense éligible plafonnée à 75 000 € HT. Auto-chargeuse à foin : 40 % d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € HT. Prise en charge du coût de l'étude de faisabilité technico-économique à hauteur de 40 %.
Agroforesterie	Prise en charge du coût de conseil, de fourniture et de travaux liés à la plantation d'arbres intra parcellaires	<ul style="list-style-type: none"> 80 % d'aide Plancher 3 000 € HT, plafond 20 000 € HT de dépenses éligibles.
Echanges amiables	Participation au financement d'échanges amiables de terres agricoles, établis par un acte notarié, favorisant les systèmes herbagers ou permettant la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des frais HT de notaire et/ou d'arpentage relatifs à l'échange. Taux de subvention est de 80% pour des échanges bilatéraux et de 100% pour des échanges multilatéraux. Plafond d'aide de frais d'actes notariés à 1 000 € par co-échangiste.
Aide à la relance des exploitations agricoles	Soutien aux agriculteurs confrontés à des difficultés sociales avérées. Prise en charge d'une prestation de suivi technico-économique.	<ul style="list-style-type: none"> Aide sociale aux agriculteurs : 1 280€ Suivi global pendant 3 ans : 1 500€ - aide versée en 3 fois au prestataire

CA001280-CP 14/10/2024-AIDE A LA RELANCE

Commission permanente

Date du vote : 14-10-2024

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

HEE02552	HEE02552-24-F-BRISARD KEVIN (EARL BULBI)-AIDE SOCIALE
HEE02564	HEE02564-24-F-DUVAL ANNE-MARIE (GAEC LES PRES DE L'ILLET)-AIDE SOCIALE
HEE02565	HEE02565-24-F-ANGOT RONAN (EARL ANGOT)-AIDE SOCIALE

Nombre de dossiers 3




Observation :

AIDE A LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - Fonctionnement

IMPUTATION : 2024 AGRIF003 501 65 6312 65742 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

 ANGOT RONAN 2024 11 LES BASSES MARDELLES 35850 ROMILLE PAR13544 - - HEE02565									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Romille	<u>Mandataire</u> - Angot ronan	d'octroyer une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	
 BRISARD KEVIN 2024 LA CORVAISERIE 35470 PLECHATTEL PAR13542 - - HEE02552									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Plechatel	<u>Mandataire</u> - Brisard kevin	d'octroyer une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	
 DUVAL ANNE MARIE 2024 27 LA HAUTE BERGERE 35250 MOUAZE PAR13540 - D35142254 - HEE02564									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mouaze	<u>Mandataire</u> - Duval anne marie	d'octroyer une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	

Total pour l'imputation : 2024 AGRIF003 501 65 6312 65742 0 P431

		3 840,00 €	3 840,00 €	
--	--	-------------------	-------------------	--

Total général :

		3 840,00 €	3 840,00 €	
--	--	------------	------------	--

Éléments financiers

Commission permanente
du 14/10/2024

N° 50035

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°29426	APAE : 2024-AGRIF003-501 AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE		
Imputation	65-6312-65742-0-P431 Entreprises		
Montant de l'APAE	54 000 €	Montant proposé ce jour	3 840 €
TOTAL			3 840 €